



- I - Limites
- Limite de commune
 - Limite du site patrimonial remarquable
 - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- II - Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- III - Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur
- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- H = Hôtel particulier, demeure et leur annexe
M = Habitat monastique et congrégation
C = Maison de commerçant
V = Maison de ville
VI = Villa
B = Maison de bourg ou faubourg
VI = Maison de vigneron
S = Edifice singulier
Hy = Moulin et leur roue
- Mur de soutènement et mur de clôture
 - Rempart
 - ☆ Élément extérieur particulier
 - Séquence urbaine
 - Parc et jardin de pleine terre
 - Espace libre à dominante végétale
 - b - boisement
 - v - jardin de vallée
 - t - jardin en terrasse
 - c - vigne et verger
 - Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
 - Arbre remarquable ou autre élément naturel
 - Cours d'eau, réseau hydraulique, étendue aquatique
 - Passage d'eau souterrain
- IV - Immeubles non protégés
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolé ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
 - Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- V - Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
 - ▲ Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
 - Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer



DEPARTEMENT DU JURA



COMMUNE DE POLIGNY
ELABORATION D'UN PLAN DE VALORISATION DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
PERIMETRE, SECTEURS ET SOUS-SECTEURS

EHE PELLET INGE Urbaniste O.P.A.L.U. Géographe C.E.A.A. Patrimoine Spécialisation A.E.U. Membre de la S.F.U.	MODIFICATIONS:	1905
Anne CADABAT Architecte du Patrimoine & D.P.L.G. D.E.A. Histoire Socio-Culturelles Enseignante Chaillet		AVRIL 2020
Jean-Pierre LOURS Architecte D.P.L.G. Urbaniste O.P.A.L.U. D.E.A. analyse & aménagement Nombre de la SCA	TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP EN PVAP PRESCRITE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2018 PROJET DE PVAP ARRÊTE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 8 JUIN 2021 APPROUVE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 5 JUILLET 2022	

Atelier Atlante - Architecte Paysagiste
80 rue Albert 1er - 41 000 BLOIS Tél. 06 37 21 54 92 Courriel : atelieratlante@gmail.com